

## **CHAPITRE VI : SYSTEME BANCAIRE, ET INTERMEDIATION**

L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement de la stabilité du système bancaire et, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire.

Au plan réglementaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de consolidation et de renforcement des conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de la supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné ces mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte du système bancaire dans son ensemble et a mis en place, en 2007, le suivi des banques par des exercices de stress tests en plus des indicateurs de solidité du système bancaire.

### **VI.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE**

Suite à l'entrée en activité de deux nouvelles banques, le système bancaire, à fin 2008, est constitué de vingt-six (26) banques et établissements financiers agréés ayant tous leur siège social à Alger et d'une banque de développement en restructuration. Les banques et les établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- quatorze (14) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- deux (2) sociétés de leasing privées ;

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. En matière d'opérations bancaires et par rapport aux banques, les établissements financiers ne sont pas autorisés à collecter des dépôts auprès du public.

Les banques publiques prédominent toujours par l'importance de leur réseau d'agences réparties sur tout le territoire national, mais le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'est nettement accéléré ces dernières années. Il en résulte une progression rapide de l'activité des banques privées qui contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires.

A fin décembre 2008, le réseau des banques publiques comprend 1057 agences et celui des banques privées et établissements financiers 244 agences contre 196 en 2007. Le total des guichets d'agences (sans succursales) des banques s'établit à 1301 contre 1233 en 2007, soit un guichet pour 26400 habitants contre 27400 en 2007. L'amélioration constatée de la bancarisation sous l'angle de développement du réseau est confirmée par le ratio population active / guichets bancaires, qui est de 8300 personnes en âge de travailler par guichet contre 8500 en 2007.

Le niveau de la bancarisation, sous l'angle du nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (dinars et devises) se situe autour de 1,7 compte par personne en âge de travailler. Le ratio actif des banques/produit intérieur brut est de 66,3 % contre 70 % à fin 2007 et 61,4 % à fin 2006. Le ratio actif des banques hors placement de dépôts du secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures a atteint 99,9 % contre 100,3 % en 2007 et 97 % en 2006.

En ce qui concerne les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est conforme globalement aux exigences de la réglementation prudentielle en

la matière. A fin 2008, le ratio de solvabilité global est de 16,54 %, dont 15,97 % pour les banques publiques et 20,24 % pour les banques privées. Le niveau des crédits non performants est en baisse et le taux de provisionnement de ces crédits est en augmentation. La liquidité globale des banques reste plus élevée pour les banques publiques que pour les banques privées, en raison de l'importance relative des dépôts des entreprises du secteur des hydrocarbures.

A fin 2008, les banques emploient 34488 personnes, dont 28894 personnes pour les banques publiques, contre 33384 personnes en 2007, dont 28844 par les banques publiques.

### **VI.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)**

Sous l'angle du total des actifs, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 90,8 % à fin 2008 contre 92,2 % à fin 2007 et 91,7 % à fin 2006. A fin 2008, au sein des banques publiques, la première banque représente 38,3 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 19,1 % contre 37,7 % et 18,6 %, respectivement à fin 2007. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 9,1 %. Les trois premières banques privées représentent 4,8 % du total des actifs des banques et 52,1 % du total de l'actif des banques privées contre 3,8 % et 48,6 %, respectivement à fin 2007.

Bien que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement, les indicateurs y afférents restent en deçà de ceux atteints dans les pays méditerranéens voisins de l'Algérie. A fin 2008, les crédits à l'économie, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus) et les crédits des établissements financiers, représentent 51,7% du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 56,7 % en 2007. Cette baisse est due aux remboursements par anticipation des obligations de rachat de créances non performantes sur les entreprises publiques effectués par le Trésor.

## Les ressources collectées

L'activité de collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu un développement appréciable en 2008, mais moins important qu'en 2007. Hors dépôts préalables à l'importation, la croissance des dépôts s'établit à 14,3 % contre 27,1 % en 2007. Avec les dépôts préalables à l'importation, qui ne sont plus inclus (dépôts bloqués) dans la masse monétaire au sens de M2 à compter de 2007, la croissance des dépôts est de 14,3 % en 2008 contre 28,5 % en 2007, à en juger par les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
<b>a) Dépôts à vue</b>	<b>1 224,4</b>	<b>1 750,4</b>	<b>2 560,8</b>	<b>2 946,9</b>
Banques publiques	1 108,3	1 597,5	2 369,7	2 705,1
Banques privées	116,1	152,9	191,1	241,8
<b>b) Dépôts à terme</b>	<b>1 632,9</b>	<b>1 649,8</b>	<b>1 761,0</b>	<b>1 991,0</b>
Banques publiques	1 575,3	1 584,5	1 671,5	1 870,3
dont : dép. en devises	(209,1)	(210,3)	(207,1)	(224,3)
Banques privées	57,6	65,3	89,5	120,7
dont : dép. en devises	(16,9)	(25,0)	(22,4)	(26,9)
<b>c) Dépôts préalables à l'import.</b>	<b>103,3</b>	<b>116,3</b>	<b>195,5</b>	<b>223,9</b>
Banques publiques	79,0	85,6	162,9	185,1
dont : dép. en devises	(1,6)	(1,0)	(0,8)	(2,1)
Banques privées	24,3	30,7	32,6	38,8
dont : dép. en devises	(4,1)	(4,5)	(3,6)	(4,4)
<b>Total de ressources collectées</b>	<b>2 960,6</b>	<b>3 516,5</b>	<b>4 517,3</b>	<b>5 161,8</b>
Part banques publiques :	93,3 %	92,9 %	93,1 %	92,2 %
Part banques privées :	6,7 %	7,1 %	6,9 %	7,8 %

**La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>a) Dépôts à vue</b>	<b>1 224,4</b>	<b>1 750,4</b>	<b>2 560,8</b>	<b>2 946,9</b>
Secteur public	773,9	1 163,9	1 831,7	2 056,4
Secteur privé	321,3	442,4	563,3	720,8
Autres *	129,2	144,1	165,8	169,7
<b>b) Dépôts à terme</b>	<b>1 632,9</b>	<b>1 649,8</b>	<b>1 761,0</b>	<b>1 991,0</b>
Secteur public	365,8	364,5	350,6	394,0
Secteur privé	1 232,8	1 271,4	1 395,9	1 572,9
Autres *	34,3	13,9	14,5	24,1
<b>c) Dépôts préalables à l'import.</b>				
(DA + dev)**	<b>103,3</b>	<b>116,3</b>	<b>195,5</b>	<b>223,9</b>
<b>Total :</b>	<b>2 960,6</b>	<b>3 516,5</b>	<b>4 517,3</b>	<b>5 161,8</b>
<b>Part secteur public</b>	<b>42,3%</b>	<b>47,1%</b>	<b>52,7%</b>	<b>51,7%</b>
<b>Part secteur privé</b>	<b>57,7%</b>	<b>52,9%</b>	<b>47,3%</b>	<b>48,3%</b>

\* opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle

\*\* les dépôts préalables à l'importation ne sont pas suivis par secteur

En 2008, l'activité collecte des ressources des banques a été marquée par :

- l'augmentation plus modérée des ressources collectées (14,3 % en 2008 contre 28,5 % en 2007 et 18,8 % en 2006) ;
- l'augmentation plus importante des dépôts à vue par rapport à celle des dépôts à terme. La croissance des dépôts à vue a atteint 15,1 % contre 46,3 % en 2007 et 43 % en 2006, alors que le taux de croissance des dépôts à terme est passée de 1 % en 2006 à 6,7 % en 2007 et 13,1 % en 2008 ;
- la légère hausse de la part relative des dépôts des entreprises privées et ménages. La part des dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages, qui était de 52,9 % à fin 2006 et 47,3 % à fin 2007, est passée à 48,3 % en 2008. La part des dépôts du secteur public, qui était de 47,1 % à fin 2006 et de 52,7 % à fin 2007, est en baisse en 2008 (51,7 %). La légère baisse à fin 2008 de la part relative des dépôts du secteur public est due au fort ralentissement de la croissance des dépôts du secteur des hydrocarbures ;
- l'évolution plus importante des dépôts collectés par les banques privées que par les banques publiques a conduit, en 2008, à une hausse de la part des dépôts des banques privées dans le marché des ressources (7,8 % contre 6,9 % à fin 2007).

De plus et comme pour l'année 2007, dans l'encours des dépôts du secteur privé et ménages, la part des dépôts à terme demeure importante (68,6 % contre 71,2 % à fin 2007 et 74,2 % à fin 2006), alors que dans les dépôts collectés auprès du secteur public, la part des dépôts à vue prédomine (83,9 % à fin 2008 et 2007 contre 76,1 % à fin 2006).

Sous l'angle des flux, la part relative des dépôts collectés en 2008 par les banques publiques auprès du secteur public baisse considérablement (51,9 % contre 77,4 % en 2007) en raison du ralentissement de la constitution de dépôts par le secteur des hydrocarbures. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2007, les ressources collectées en 2008 proviennent uniquement des entreprises privées et ménages.

A l'instar des années précédentes, l'année 2008 s'est caractérisée par la poursuite de la croissance des moyens d'action des banques (dépôts à vue et dépôts à terme en dinars). Le taux de croissance de ces dépôts, bien qu'inférieur à celui de l'année 2007, est resté appréciable (14,5 % contre 30,8 % en 2007) dans un contexte de poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire. L'évolution des dépôts en devises collectés par les banques est en hausse de 10,2 %, après une baisse de 2,9 % en 2007 et une croissance de 3,9 % en 2006.

### **Les crédits distribués**

En 2008, l'évolution des crédits distribués par les banques est plus importante qu'en 2007.

L'activité de crédit à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, a évolué comme suit (après déduction des créances non performantes rachetées par le Trésor public) :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
<b>Crédits au secteur public</b>	<b>882,5</b>	<b>848,4</b>	<b>989,3</b>	<b>1 202,2</b>
<b>Banques publiques</b>	<b>881,6</b>	<b>847,3</b>	<b>987,3</b>	<b>1 200,3</b>
Crédits directs	811,3	751,7	900,1	1 112,2
Achat d'obligations	70,3	95,6	87,2	88,1
<b>Banques privées</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>
Crédits directs	0,4	0,0	0,1	0,0
Achat d'obligations	0,5	1,1	1,9	1,9
<b>Crédits au secteur privé</b>	<b>896,4</b>	<b>1 055,7</b>	<b>1 214,4</b>	<b>1 411,9</b>
<b>Banques publiques</b>	<b>765,3</b>	<b>879,2</b>	<b>964,0</b>	<b>1 086,7</b>
Crédits directs	765,3	874,7	959,6	1 081,7
Achat d'obligations		4,5	4,4	5,0
<b>Banques privées</b>	<b>131,1</b>	<b>176,5</b>	<b>250,4</b>	<b>325,2</b>
Crédits direct	131,1	176,4	250,3	325,1
Achat d'obligations		0,1	0,1	0,1
<b>Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :</b>	<b>1 778,9</b>	<b>1 904,1</b>	<b>2 203,7</b>	<b>2 614,1</b>
<b>Part des banques publiques :</b>	<b>92,6 %</b>	<b>90,7 %</b>	<b>88,5 %</b>	<b>87,5 %</b>
<b>Part des banques privées :</b>	<b>7,4 %</b>	<b>9,3 %</b>	<b>11,5 %</b>	<b>12,5 %</b>

Dans le total des crédits distribués, la part des banques privées est en progression. Bien que lente, cette évolution est appréciable, à mesure qu'elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages.

Le total des crédits des banques, hors le rachat de créances non performantes par le Trésor en 2005-2007 (94,8 milliards de dinars), est passé de 2298,6 milliards de dinars à fin 2007 à 2708,9 à fin 2008 correspondant à un accroissement de 17,8 % contre 15,2 % en 2007.

Après déduction des rachats de créances non performantes, l'accroissement des crédits des banques en 2008 s'établit à 18,6 % contre 15,7 % en 2007. Les crédits au secteur privé se sont accrus de 16,2 % contre 15 % en 2007 et les crédits au secteur public de 21,5 % contre 16,6 % en 2007. La part des crédits au secteur privé dans l'encours total des crédits distribués par les banques est passée de 55,1 % à fin 2007 à 54 % en 2008.

L'encours des crédits distribués au secteur public (crédits rachetés par le Trésor déduits) reste important, représentant 46 % du total des crédits à l'économie, soit 42,5 % en crédits directs et 3,4 % en achat d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 44,9 % en 2007 (40,9 % en crédits directs et 4 % en achat d'obligations).

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public, alors même que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, soit 77 % en 2008 contre 79,4 % en 2007. Au cours de l'année 2008, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises privées et ménages ; les banques publiques finançant les grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'accroissement des crédits distribués par les banques privées en 2008 s'établit à 29,6 % contre 42,1 % en 2007. L'évolution des crédits des banques privées en 2008, dont le taux est plus élevé que celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages et a conduit à l'augmentation de leur part dans le marché de crédits (12,5 % en 2008 contre 11,5 % en 2007).

A fin 2008, comme pour les exercices précédents, l'encours des dépôts collectés, aussi bien auprès du secteur public que privé, hors dépôts préalables à l'importation, est largement supérieur à l'encours des crédits distribués à chacun de ces deux secteurs.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction de créances non performantes rachetées par le Trésor public) ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
<b>Crédits à court terme</b>	<b>923,3</b>	<b>915,7</b>	<b>1 026,1</b>	<b>1 189,4</b>
Banques publiques	852,9	819,3	902,5	1 025,8
Banques privées	70,4	96,4	123,6	163,6
<b>Crédits à moyen et long termes</b>	<b>855,6</b>	<b>988,4</b>	<b>1 177,6</b>	<b>1 424,7</b>
Banques publiques	794,0	907,2	1 048,8	1 261,2
Banques privées	61,6	81,2	128,8	163,5
<b>Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :</b>	<b>1 778,9</b>	<b>1 904,1</b>	<b>2 203,7</b>	<b>2 614,1</b>
<b>Part crédits à court terme</b>	<b>51,9 %</b>	<b>48,1 %</b>	<b>46,6 %</b>	<b>45,5 %</b>
<b>Part crédits à M et LT</b>	<b>48,1 %</b>	<b>51,9 %</b>	<b>53,4 %</b>	<b>54,5 %</b>

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2008 (créances rachetées par le Trésor public déduites) montre que les crédits à moyen et long termes représentent 54,5 % de l'encours de crédits distribués contre 45,5 % pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une nouvelle tendance amorcée à compter de 2006 due, notamment, à la progression des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes. En ce qui concerne les crédits hypothécaires, leur encours passe de 109 milliards de dinars à fin 2007 à 127 milliards de dinars à fin 2008, soit un accroissement de 16,5 %, dont 1,5 milliard de dinars de crédits refinancés.

A fin 2008, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 55,1 % du total de leurs crédits contre 53,7 % à fin 2007. En ce qui concerne les banques privées, leur part des crédits à moyen et long termes a atteint un niveau appréciable (50 % du total de leurs crédits contre 51 % à fin 2007). Ce niveau de crédits à moyen et long termes est dû à l'effort de distribution des crédits d'investissement aux entreprises privées et des crédits de financement de biens durables aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2008 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux. Les créances sur l'Etat des banques publiques sont largement plus importantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat propriétaire.

Au cours de l'année 2008, le Trésor public a procédé aux remboursements par anticipation d'une partie des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 273,7 milliards de dinars. De ce fait, l'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor public au titre des rachats de créances non performantes sur les entreprises publiques est en forte baisse, à savoir 270,6 milliards de dinars à fin 2008 contre 556,3 milliards de dinars à fin 2007. Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (56,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (219,7 milliards de dinars contre 236,4 milliards de dinars à fin 2007). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 74 milliards de dinars à fin 2008 contre 43,6 milliards de dinars à fin 2007.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

*(en milliards de dinars ; fin de période)*

	2005	2006	2007	2008
Banques publiques	855,8	977,5	920,1	667,4
dont : obligations de rachat	(501,5)	(590,9)	(556,3)	(270,6)
Banques privées	20,6	37,0	21,1	10,9
<b>Total :</b>	<b>876,4</b>	<b>1 014,5</b>	<b>941,2</b>	<b>678,3</b>

## **Les activités de la Caisse d'épargne-une institution spécialisée**

Les indicateurs de l'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux indicateurs relatifs aux banques publiques. Néanmoins, il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque, elle a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences de la poste joue un rôle appréciable. L'entreprise Algérie-Poste collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne. La caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2008, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 667,9 milliards de dinars, dont 35,6 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 630,2 milliards de dinars de dépôts en 2007, dont 34,6 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages (96,2 %). Dans le total des ressources collectées en 2008, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est importante (94,7 % contre 94,5 % en 2007).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements et des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Au cours des années précédentes, elle avait distribué aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables, mais cette pratique a été suspendue pour lui permettre de se consacrer exclusivement au financement du logement. A fin 2008, les crédits au secteur public, soit directement soit par l'achat d'obligations, s'élèvent à 200,8 milliards de dinars, alors que les crédits distribués aux

entreprises privées et ménages ont atteint 140,8 milliards de dinars. Aussi bien durant l'exercice 2008 que 2007, les flux de crédits au secteur public ont été moins importants que ceux affectés aux entreprises privées et ménages. A fin 2008, l'accroissement des crédits au secteur public est de 3 % alors que les crédits au secteur privé ont augmenté de 20 %.

### **VI.1.2 - Assainissement et restructuration des banques publiques**

Au cours de la période 1991-2007, le Trésor public a procédé, par étape, à l'assainissement des banques publiques et à la mise à niveau de leurs fonds propres afin de leur permettre d'affronter la concurrence des banques privées suite à l'ouverture du secteur aux investisseurs nationaux et étrangers et de se conformer à la réglementation prudentielle promulguée en 1991 et renforcée en 1994. Les opérations d'assainissement patrimonial des banques sont des éléments endogènes de la réforme bancaire visant à améliorer l'intermédiation bancaire et assurer l'allocation optimale des ressources.

#### **Les opérations d'assainissement**

Les opérations d'assainissement des banques publiques ont consisté en rachat de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques et autres créances sur l'Etat. Ces rachats incluent les créances détenues sur les maisons mères des entreprises publiques restructurées organiquement en 1983, les créances détenues sur les entreprises dissoutes et les créances sur les entreprises publiques déstructurées en activité.

Le Trésor public a procédé aux rachats dans le cadre des opérations d'assainissement en plusieurs étapes, à savoir :

- en 1990-1991 ont été rachetées les créances sur les maisons mères pour un montant de 21,9 milliards de dinars ;
- en 1991-1992, le rachat a porté sur les créances non performantes d'un groupe de vingt-trois (23) entreprises importantes pour un montant de 275,4 milliards de dinars ;
- entre 1996-1998, ont été rachetées les créances des offices

d'importation de certains produits de base suite à leur liquidation. Le montant total de ces rachats s'élève à 186,7 milliards de dinars ;

- entre 2000-2001, les rachats ont porté sur les créances des banques sur les entreprises dissoutes, les entreprises déstructurées et sur les montants dus par l'Etat au titre des injonctions (gel des découverts, volet social,...) pour un montant de 349,4 milliards de dinars y compris le rachat des créances au titre du solde des pertes de changes et différentiels d'intérêt (21,3 milliards de dinars) ;

- en 2001, ont été rachetées les créances de la caisse d'épargne sur les OPGI pour un montant de 161 milliards de dinars ;

- en 2002 ont été rachetées les créances sur l'agriculture pour un montant de 15 milliards de dinars ;

- entre 2005-2007, ont été rachetées les créances sur les entreprises publiques déstructurées et/ou dissoutes pour un montant total de 231,2 milliards de dinars.

Au total, le montant de l'assainissement des banques publiques s'établit à 1240,6 milliards de dinars. Dans le but d'atténuer l'impact sur la trésorerie des banques, le Trésor a effectué des avances aux banques sur les créances rachetées pour 281,2 milliards de dinars et pour le complément (959,4 milliards de dinars), il a émis des obligations, initialement à vingt (20) ans mais dont les maturités ont été ramenées à douze ans et moins.

Au cours de l'année 2008, le Trésor a procédé au remboursement des obligations par anticipation pour un montant total de 273,7 milliards de dinars.

Le montant net des obligations de rachat non encore remboursées, à fin décembre 2008, s'élève à 321,4 milliards de dinars dont 50,8 milliards de dinars d'obligations cédées par les banques publiques sur le marché secondaire des titres.

Dans le cadre du processus d'assainissement, le Trésor public a pris en charge les pertes de change et les différentiels d'intérêt dus par les banques publiques sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements. Les montants décaissés par le Trésor entre 1990 et 1997, pour ces opérations, s'élèvent à fin 1997 (clôture du fonds

d'assainissement) à 168 milliards de dinars. Les pertes de change et les différentiels d'intérêt dus au titre des exercices postérieurs à 1997 (21,3 milliards de dinars) ont été transformés en obligations et inclus dans les opérations d'assainissement de 2000-2001.

### **Les opérations de restructuration**

Les opérations de restructuration des banques publiques couvrent la mise à niveau de leurs fonds propres effectuée en plusieurs étapes. Au cours des exercices 1993, 1995 et 1997, ces opérations ont été effectuées sur la base des résultats des audits de leurs états financiers effectués par des cabinets d'audit internationaux. A partir de 1998, la mise à niveau des fonds propres des banques a eu pour base les évaluations de la Banque d'Algérie.

Le montant total des fonds apportés par le Trésor au titre des opérations de restructuration des banques s'élève à 169,5 milliards de dinars dont une partie a été apportée par le Trésor public sous forme de versements en cash (80,4 milliards de dinars) et une autre par l'émission de titres participatifs au profit des banques (89,1 milliards de dinars). Sur le montant total des titres émis, le Trésor public a effectué des rachats en 2001 pour un montant de 28,9 milliards de dinars et en 2006 pour un montant de 4 milliards de dinars.

A fin 2008, les titres participatifs détenus par les banques s'élèvent à un montant de 56,2 milliards de dinars.

### **VI.1.3 - Rentabilité des banques**

A fin 2008, les banques publiques, y compris la caisse d'épargne, représentent en moyenne 90,8 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 76,6 % du produit net bancaire total et 80,6 % du réseau bancaire national.

A l'instar de l'année 2007, les indicateurs de rentabilité qui suivent n'incluent pas une banque publique en cours de mise à niveau des fonds propres et la mutuelle d'assurance agréée pour effectuer des opérations de banque.

## La rentabilité des fonds propres

Si en termes de niveau, la rentabilité des fonds propres des banques privées est supérieure à celle des banques publiques sur la période 2006-2008, l'évolution de cet indicateur demeure contrastée entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio de rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques, après une forte amélioration en 2007 de 6,2 points augmente modérément en 2008 pour s'établir à 25,01 % contre 23,64 % en 2007 et 17,41 % en 2006. En revanche, le ROE des banques privées qui s'était fortement amélioré de 4,6 points en 2007 a enregistré une baisse en 2008 de 2,4 points pour s'établir à 25,60 % contre 28,01 % en 2007 et 23,40 % en 2006.

**Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques**

	2006	2007	2008
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
ROE *	17,41%	23,64%	25,01%
ROE (avant provisions)	42,93%	26,42%	33,26%
ROA **	0,75%	0,87%	0,99%
Levier financier***	23	27	25
Ratio : Total des charges/total des produits (avant impôt)	77,14%	69,24%	60,03%
<b>Banques privées en activité courant 2008</b>			
ROE *	23,40%	28,01%	25,60%
ROE (avant provisions)	32,60%	32,73%	30,43%
ROA**	2,31%	3,21%	3,27%
Levier financier ***	9	9	8
Ratio : total des changes /total des produits (avant impôt)	71,47%	61,60%	61,37%

\* ROE : résultats / fonds propres moyens

\*\* ROA : résultats / total moyen des actifs

\*\*\* Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens

En 2008, l'évolution de la rentabilité des fonds propres des banques, aussi bien publiques que privées, est due à l'effet conjugué de la hausse de leurs résultats et de la hausse du niveau de leurs fonds propres dont l'augmentation en 2008 pour les banques privées est plus importante que celle de leurs résultats. En effet, en ce qui concerne les banques publiques, elles ont mis en réserves leurs résultats de l'année 2007, du fait que l'Etat propriétaire, dans le souci de renforcer leurs fonds propres, n'a pas exigé le versement des dividendes au titre de cet exercice. Pour ce qui est des banques privées, afin de tenir compte de la nouvelle réglementation en matière de renforcement du capital minimum, elles n'ont pas distribué les résultats de l'exercice 2007.

Par contre, le rendement des actifs des banques publiques et privées est en légère hausse. Pour les banques publiques, la hausse de leurs résultats est due à l'augmentation du volume de leurs activités et à la baisse de la part de frais généraux dans le produit net bancaire. Pour les banques privées, en revanche, la légère hausse de leurs résultats découle de la hausse du rendement de leurs actifs et la hausse des revenus des services bancaires. Vu la hausse substantielle des fonds propres des banques en 2008, le levier financier baisse aussi bien pour les banques publiques que privées.

### **Le rendement des actifs**

Le taux de rendement des actifs des banques publiques et des banques privées, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (Return on assets), est en légère hausse en 2008 comparativement à celui de l'exercice 2007. Le taux de rendement des banques publiques (0,99 %) bien qu'en légère hausse, reste inférieur à celui réalisé par les banques privées (3,27 %). De plus, le rendement des banques publiques progresse lentement (0,99 % contre 0,87 % en 2007 et 0,75 % en 2006), alors que le rendement des banque privées a fortement progressé en 2007 et connaît une très légère hausse en 2008, passant de 2,31 % en 2006 à 3,21 % en 2007 et à 3,27 % en 2008.

**Tableau 2 : Rendement des actifs des banques**

	2006	2007	2008
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
A - ROA	0,75%	0,87%	0,99%
B - Marge bancaire *	2,97%	2,61%	2,47%
a. Marge d'intermédiation	2,43%	1,91%	1,82%
b. Marge hors intermédiation	0,55%	0,70%	0,65%
C - Marge de profit **	25,11%	33,39%	40,07%
<b>Banques privées en activité en 2008</b>			
A - ROA	2,31%	3,21%	3,27%
B - Marge bancaire *	5,69%	7,01%	7,73%
a. Marge d'intermédiation	3,82%	4,56%	4,52%
b. Marge hors intermédiation	1,87%	2,45%	3,21%
C - Marge de profit **	40,54%	45,83%	42,31%

\* Marge bancaire : Produit net bancaire / total moyen des actifs

\*\* Marge de profit : Résultats nets / Produit net bancaire

Le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert, en premier lieu, l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

### **La marge bancaire**

En 2008, la marge bancaire des banques privées est en progression alors que la marge bancaire des banques publiques reste stable, voire baisse légèrement. La marge bancaire des banques privées, en progression depuis 2004, a évolué favorablement passant de 5,69 % en 2006 à 7,01 % en 2007 et à 7,73 % en 2008. Celle des banques publiques, en légère baisse en 2007 et 2008 s'établit à 2,47 % en 2008 contre 2,61 % en 2007 et 2,97 % en 2006.

En 2008, l'écart dans les marges bancaires ne cesse de se creuser entre les deux groupes de banques. Cet écart est passé de 2,72 points en 2006 à 4,40 points en 2007 et à 5,26 % en 2008. La faible baisse de la marge bancaire des banques publiques

(2,47 % contre 2,61 % en 2007) est due aussi bien à la baisse de la marge d'intermédiation que de la marge hors intermédiation. En ce qui concerne les banques privées, leur marge bancaire s'améliore (7,73 % contre 7,01 % en 2007) principalement en raison de l'amélioration de la marge hors exploitation (3,21 % en 2008 contre 2,45 % en 2007) face à la stabilisation, voire légère baisse, de la marge d'intermédiation (4,52 % en 2008 contre 4,56 % en 2007).

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour le secteur bancaire dans sa globalité. Cette activité contribue pour 84,02 % à la marge d'intermédiation dans les banques privées contre 80,28 % en 2007 et pour 49,99 % pour les banques publiques contre 45,87 % en 2007, soit une hausse de l'activité clientèle aussi bien pour les banques publiques que pour les banques privées. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation des banques privées, demeure importante au cours des trois dernières années (84,02 % en 2008 contre 80,28 % en 2007 et 78,24 % en 2006), alors que celle des banques publiques baisse considérablement entre 2006 et 2007, passant de 65,39 % en 2005 à 59,81 % en 2006 et à 45,87 % en 2007 et augmente en 2008 de 4,1 points de pourcentage. La baisse des crédits non performants dans les actifs des banques publiques en 2008 explique, partiellement, l'accroissement constaté en 2008.

Inversement, les banques publiques ont une part relativement importante dans les opérations avec les institutions bancaires et les opérations sur titres comparativement aux banques privées. La part dans la marge des banques publiques liées à ces deux activités est importante et en forte augmentation, passant de 40,70 % en 2006 à 54,11 % en 2007 et à 50 % en 2008, alors que les marges d'intermédiation réalisées par les banques privées dans ces deux activités sont beaucoup plus faibles. En revanche, les banques privées réalisent des marges importantes sur les autres produits et intérêts assimilés (8,67 % en 2008 contre 9,20 % en 2007), alors que les banques publiques n'enregistrent pratiquement pas de marges sur les autres produits et intérêts (0,02 % en 2007 et 0,1 % en 2008).

L'amélioration de la liquidité bancaire en 2006-2008, en contexte de croissance limitée des opportunités d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques, publiques notamment, vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés.

Au total, la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire est nettement plus élevée dans les banques privées que dans les banques publiques. La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées, plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières, et le niveau des créances non performantes dans les actifs des banques publiques qui, bien qu'en baisse, reste plus important que celui des banques privées, expliquent le niveau inégal des marges bancaires des deux groupes de banques.

**Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques**

	2006	2007	2008
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	13,95%	22,37%	25,00%
Opérations avec la clientèle Crédits	59,81%	45,87%	49,99%
Opérations de leasing	----	----	----
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	23,51%	28,37%	23,88%
A revenu variable	3,24%	3,37%	1,12%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,51%	0,02%	0,01%
<b>Banques privées en activité en 2008</b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	10,69%	8,33%	7,17%
Opérations avec la clientèle			
Crédits	71,82%	71,33%	69,74%
Opérations de leasing	6,42%	8,95%	14,28%
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	1,94%	2,16%	0,12%
A revenu variable	0,20%	0,03%	0,02%
Autres intérêts et produits assimilés	8,93%	9,20%	8,67%

## La marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit, notamment), évolue, en 2008, en sens contraire pour les deux groupes de banques. Elle est en progression continue sur la période 2006-2008 pour les banques publiques, passant d'un taux de 25,11 % en 2006 à 33,39 % en 2007 et à 40,07 % en 2008. Pour les banques privées, cette marge, d'un niveau plus élevé que celle des banques publiques, passe de 40,54 % en 2006 à 45,83 % en 2007 et à 42,31 % en 2008. L'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées indique une meilleure gestion des risques de crédit des banques privées. Dans le même temps, l'augmentation du taux de la marge de profit des banques publiques en 2008 (6,68 points) indique une amélioration progressive dans les domaines de l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de crédit à la faveur, entre autres, de l'intensification du contrôle de leurs portefeuilles par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire.

L'augmentation en 2008 du taux de la marge de profit des banques publiques résulte des effets opposés et croisés de :

- . la hausse des provisions pour risques de crédit qui consomment 13,20 % du produit net bancaire (PNB) contre 3,92 % en 2007 mais 36,80 % en 2006 ;
- . la baisse de la part des frais généraux qui absorbent 26,50 % du PNB contre 29,97 % du PNB en 2007 ;
- . la baisse des pertes hors exploitation qui ne représentent plus que 3,57 % du PNB contre 15,74 % en 2007.

En ce qui concerne la baisse de la marge de profit en 2008 des banques privées, elle résulte de l'effet conjugué de :

- . la hausse des dotations aux amortissements qui de 9,26 % du PNB en 2007 passent à 11,97 % ;
- . la baisse des produits divers qui de ce fait couvrent 10,38 % du PNB contre 12,03 % en 2007 et 15,21 % en 2006 ;
- . la hausse des produits hors exploitation qui de 0,74 % du PNB en 2007 passent à 1,10 % en 2008.

**Tableau 4 : Répartition du produit net bancaire**

	2006	2007	2008
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,10%	-0,10%	-0,08%
Frais généraux	24,52%	29,97%	26,50%
Dotation aux amortissements et prov.	2,47%	4,51%	3,32%
Pertes hors exploitation (+)	0,68%	15,74%	3,57%
Provisions pour risques bancaires	36,80%	3,92%	13,20%
Impôt sur le bénéfice	10,53%	12,57%	13,42%
Marge de profit	25,11%	33,39%	40,07%
<b>Banques privées en activité en 2008</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-15,21%	-12,03%	-10,38%
Frais généraux	38,04%	36,56%	36,78%
Dotation aux amortissements et prov.	9,70%	9,26%	11,97%
Pertes hors exploitation (+)	-1,11%	-0,74%	-1,10%
Provisions pour risques bancaires	17,19%	7,71%	7,99%
Impôt sur le bénéfice	10,85%	13,41%	12,43%
Marge de profit	40,54%	45,83%	42,31%

En dépit de l'écart de 10,28 points de pourcentage, en faveur des banques publiques, dans les parts des frais généraux des banques publiques et privées, en 2008, l'écart dans les marges de profit entre les deux groupes de banques, résulte principalement :

- . du niveau plus élevé des provisions pour risques bancaires des banques publiques (13,20 % du PNB contre 7,99 % pour les banques privées) ;
- . du niveau insignifiant des produits divers des banques publiques (0,08 % du PNB contre 10,38 % pour les banques privées) et, enfin ;
- . des charges hors exploitation des banques publiques représentant 3,57 % du PNB contre des produits hors exploitation à hauteur de 1,10 % du PNB pour les banques privées.

L'analyse des indicateurs de rentabilité des banques en 2008 montre, qu'entre les banques publiques et les banques privées, les écarts des marges bancaires augmentent alors que l'écart des marges de profit diminue. La légère baisse de la marge bancaire

des banques publiques indique que le rendement global des activités avec la clientèle reste stable mais, qu'en 2008 par rapport à 2007, une plus grande part de leurs activités a été traitée avec les institutions bancaires, voire avec la banque centrale, dont le rendement est inférieur au rendement sur les actifs clientèle.

L'amélioration des marges de profit en 2008 des banques publiques est due, en premier lieu, à la baisse des frais généraux et des pertes hors exploitation. Cette baisse (15,6 points de pourcentage) est pour une partie compensée par la hausse des provisions pour risques de crédit, indiquant l'effort fait pour couvrir au maximum les créances non performantes.

La détérioration des marges de profit des banques privées est due globalement à la hausse des dotations aux amortissements et à la baisse des produits divers et des impôts sur les bénéfices.

L'amélioration de la rentabilité des banques publiques sur la période 2006-2008 tient à la croissance de leur volume d'activité face à la hausse importante de leurs fonds propres. Ce qui s'est traduit par la baisse de leur levier financier et de la part des frais généraux. Néanmoins, cette amélioration a été légèrement compressée par la baisse du taux de leur marge bancaire qui traduit une diminution de la productivité de leurs actifs en contexte d'excès de liquidité.

#### **VI.1.4 - Activité des établissements financiers**

L'activité des établissements financiers, qui sont de création relativement récente, a évolué plus vite en 2008 que durant les années précédentes, à en juger par l'évolution du total de leurs bilans qui passe de 41,7 milliards de dinars à fin 2006 à 60,7 milliards de dinars à fin 2007 et à 82,58 milliards de dinars à fin 2008. Cette évolution assez importante est due à l'effet conjugué de la forte évolution d'un seul établissement financier très actif dans le marché de crédit et à la mise en liquidation d'un établissement financier depuis septembre 2008.

Les ressources des établissements financiers, à fin 2008, sont constituées des fonds propres (capital : 14,5 milliards de dinars ; réserves : 2,7 milliard de dinars), des emprunts obligataires émis (6,9 milliards de dinars), des emprunts sur le marché monétaire interbancaire (34,4 milliards de dinars) et des soutiens de maisons mères (11,3 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 66,3 milliards de dinars contre 42,4 milliards de dinars à fin 2007 et 21,1 milliards de dinars à fin 2006. Une grande partie des crédits est accordé aux particuliers pour l'acquisition de biens durables. Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en expansion expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires entre 2006-2008 (16,5 % en 2008) mais, en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement de ces crédits n'est pas suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

## **VI.2 - CENTRALES DES RISQUES ET DES IMPAYES**

Les centrales d'information, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés ont été instituées par la première loi bancaire (n° 90-10) puis renforcées par l'article 98 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la Monnaie et au Crédit. Elles sont les bases de données constituées par les participants qui comprennent la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et établissements financiers, adhérents à ces centrales, des informations, par la consultation "on line" ou par requête.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés gérées par la Banque d'Algérie constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

## **VI.2.1 - Centrales des Risques**

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

L'activité de cette centrale est régie par le règlement n°92-01 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques et son instruction d'application n° 70-92 relative à la centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail.

Les actions initiées entre 2004 et 2008 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau des banques. Ce processus a été parachevé en 2006 pour l'ensemble des banques. Au cours des exercices 2007-2008, la Banque d'Algérie a mûri le projet de création d'une nouvelle centrale des crédits aux particuliers qui devrait être un outil très utile pour le suivi des crédits aux particuliers et l'évolution de leur endettement.

Finalement, au cours de l'année 2008, il a été décidé d'implémenter une nouvelle centrale globale des crédits aux entreprises et particuliers qui ne sera pas basée sur un seuil de déclaration. Il s'agit d'une centrale qui comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et particuliers) et le compartiment des crédits distribués qui n'ont pas été remboursés à l'échéance.

Cette centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations "on line" par les déclarants dans le cadre de leur gestion de risques de crédit et par les emprunteurs au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle de façon à pouvoir, dès le départ, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédits significatifs. Au cours de l'année 2008, les termes de référence

pour la nouvelle centrale ont été élaborés avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses. Il s'agit de déclarations des créances impayées entendues au sens de créances classées définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Ce nouveau compartiment de la centrale des risques dit "Centrale négative" est opérationnel depuis avril 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif en place par la mise à la disposition des adhérents à la Centrale des Risques des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

A fin décembre 2008, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 55124 entreprises et professions libérales déclarées par leurs banques et établissements financiers respectifs (47829 à fin 2007) comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux (2) millions de dinars.

### **Evolution des déclarations**

<b>Année</b>	<b>Nombre de déclarations</b>
2004	24816 déclarations
2005	32557 déclarations
2006	43584 déclarations
2007	54639 déclarations
2008	63943 déclarations

A fin 2008, l'encours des crédits déclarés à la Centrale des Risques (centralisation positive et négative) s'élève à 2367,98 milliards de dinars et se décompose comme suit :

- . 53,88 % pour le secteur public,
- . 46,12 % pour le secteur privé.

La répartition des crédits entre secteurs juridiques, du fait de seuil de déclaration, ne correspond pas à la distribution de crédits aux secteurs public et privé, déclarée par les banques et établissements financiers.

### **VI.2.2 - Centrale des Impayés**

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements promulgués par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Le premier texte réglementaire concerné est le règlement n° 92-02 du 22 mars 1992 qui porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, le règlement n° 08-01 est relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2008, sont en hausse de plus de 1,79 % en nombre et 30,50 % en valeur par rapport aux données de l'année 2007.

### **Evolution des déclarations et interdits de chéquiers**

<b>Année</b>	<b>Nombre de déclarations</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'interdits de chéquiers</b>
2002	29 387	27 milliards de DA	4584
2003	23 389	18 milliards de DA	3770
2004	31 271	18 milliards de DA	5805
2005	43 351	28 milliards de DA	7360
2006	31 059	21,3 milliards de DA	4458
2007	37 861	20,3 milliards de DA	5083
2008	38 538	26,5 milliards de DA	4710

Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation support papier en cours de fermeture, en 2008, les incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la Centrale des Impayés pour absence ou insuffisance de provision ne représentent que 63,28 % en nombre et 46,07 % en valeur de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour défaut de provision.

Le taux de chèques impayés pour absence ou insuffisance de provision en 2008 est de 0,90 % contre 1,02 % en 2007. Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars pour 72,03 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique "affaires personnelles" (commerçants, artisans) dans le secteur privé (49,68 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dans le secteur public (82,60 %).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquier, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2008, un nombre de 5823 personnes physiques et morales, sanctionnées pour douze et vingt-quatre mois contre 5384 à fin 2007.



ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(chap\_06\_08.qxd)  
/Title  
( )  
/Subject  
(D:20090725114133)  
/ModDate  
( )  
/Keywords  
(PDFCreator Version 0.8.0)  
/Creator  
(D:20090725114133)  
/CreationDate  
(ba)  
/Author  
-mark-